

Miguel Díaz-Canel confirme que la loi Helms-Burton n'a aucun effet juridique à Cuba



La Havane, 3 juin, (RHC).- Le président cubain, Miguel Díaz-Canel a confirmé que l'activation du chapitre III de la loi Helms-Burton renforçant le blocus étasunien est illégale, inapplicable et sans valeur ni effet juridique.

Pour le rappel, le dit chapitre vise à « protéger » les anciens propriétaires de biens nationalisés par Cuba au début de la Révolution, y compris ceux qui n'avaient pas alors la nationalité étasunienne, établissant pour ce faire une série de normes qui incluent la possibilité de poursuivre devant des tribunaux des USA les personnes physiques et morales qui « trafiqueraient » avec ces biens.

Sur Twitter, Miguel Díaz-Canel souligne que la loi de Réaffirmation de la Dignité et de la Souveraineté cubaines, déclare illicite la loi Helms-Burton et annule ainsi toute demande de réparation basée sur cette dernière loi nord-américaine.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/192440-miguel-diaz-canel-confirme-que-la-loi-helms-burton-na-aucun-effet-juridique-a-cuba>



Radio Habana Cuba